

# PROCES VERBAL

## AG INTERNOTE du 28 novembre 2020

Cette AG a lieu en visioconférence.

1ere convocation à 17h : le quorum n'est pas atteint (50% des adhérents)

Re-convocation à 17h30. **17h30 : l'AG est ouverte.**

### **Présents :**

**Membres du CA :** Didier Alline, Elodie Bernard, Olivier Féron, Claire Maerten, Karine et David Piccot-Crezollet, Josy et Roland Pirot

**Salariés :** Nicole Ascensio, Yanne Bernaudat, Maxime Feynerol, Anne-Claire Surel

**Elus :** Mme Durand (commune de Murviel), Mr. Grenier (commune de Saussan), Mme Joannot (commune de Lavérune)

**Adhérents :** Vanessa Buchot, Mme Dubois, Cécile Féron, Catherine Prales, Elisabeth Robbe, Myriam Soulet, Mr. Szulzyngier

**1/ Mot d'accueil du Président (Olivier Féron) et courte présentation de l'école de musique.**

**2/ Didier Alline (Vice-Président) présente le rapport moral.**

Il expose la situation financière très critique de l'association qu'il résume en quelques mots : d'un côté des subventions qui stagnent, et donc mécaniquement baissent puisque les charges, elles, augmentent. Face à cela, des tarifs qui grimpent autour de 600€ pour un cursus complet enfant, alors que le département impose un plafond tarifaire de 400€ pour pouvoir bénéficier de subventions substantielles... La crise sanitaire vient dangereusement amplifier ce déséquilibre.

**Tout l'enjeu est donc le maintien d'un enseignement musical de qualité et de proximité dans nos communes de l'arc Ouest Montpellierain.**

L'école cherche en interne des solutions et demande l'aide de ses interlocuteurs à travers de nombreuses rencontres (RDV programmés avec les élus des communes, de la métropole, du département, de la région).

**3/ Mme Surel, directrice pédagogique, présente le bilan pédagogique de l'année passée, et les projets de l'année en cours.**

L'année passée a été très perturbée par la crise sanitaire, de nombreux événements ont été annulés, mais les cours ont été maintenus à distance malgré le confinement (sauf l'éveil

musical et la découverte instrumentale). Aucune mesure d'aide gouvernementale (chômage partiel) n'a été demandée.

De même pour l'année en cours, l'agenda des manifestations est perturbé, la chorale n'a pas pu reprendre, les cours se maintiennent en visio pendant le confinement (sauf l'éveil et la découverte instrumentale, cours que l'école s'est engagée à rattraper).

Mais l'équipe enseignante reste positive et dynamique.

#### **4/ Mme Bernard, trésorière, présente les aspects financiers**

Perte de 30 adhérents, essentiellement du fait de la non reprise de la chorale, et à cause de l'incertitude liée à la situation sanitaire. Les cours semi-collectifs d'instruments n'ont pas pu évoluer positivement.

#### **Compte de résultat synthétisé 2019-2020**

Maintien des charges de personnel du fait du maintien des cours pendant le confinement. Peu d'évolution dépenses/recettes par rapport aux autres années, sauf pour les recettes de buvette et de tombola (annulation des manifestations du fait de la crise).

Heureusement, une exonération URSSAF du fait de la crise sanitaire permet d'arriver à un petit bénéfice de 2000€.

On peut noter que sur un budget global de 138 000€, les charges de personnel représentent 92%. Toutes les autres dépenses sont extrêmement limitées malgré des besoins réels (renouvellement de matériel...) qui ne peuvent être comblés. Nous sommes très vigilants sur les dépenses.

Côté recettes, 73% sont les cotisations des adhérents et 23% viennent des subventions. Du coup, gros effort financier des adhérents, l'enseignement musical n'est, de fait, pas rendu accessible à tous, ce qui attriste beaucoup l'ensemble des membres du CA.

#### **Budget prévisionnel 2020-2021**

On note :

Perte d'adhérents et donc de cotisations : 90 000€

Recettes annexes (buvette, tombola) réduites à néant (crise sanitaire)

Les charges de personnel augmentent, comme chaque année (convention collective)

Détail des subventions demandées à chaque commune (selon mode de calcul validé avec les élus) : total de 48 000€ contre 22 000€ obtenu.

Les demandes d'aide au département et à la métropole n'ont pas été intégrées, car en toute rigueur, nous n'y avons plus droit et elles ne nous seront pas renouvelées.

**D'où la demande d'une aide exceptionnelle de 20 000€** (qui apparaît en provision coté Charges et en aide exceptionnelle côté Recettes).

Cette aide permettrait d'atteindre le tarif de 400€ (cursus complet enfant) et d'obtenir des aides substantielles du département et de la métropole.

**Sans cela, c'est le dépôt de bilan qui se profile et le licenciement de nos 17 salariés, ainsi que la perte d'une offre d'enseignement musical de proximité sur l'arc ouest de Montpellier.**

**5/ Mise au vote du rapport moral et du budget : adoption à l'unanimité**

**6/ Mise au vote de la modification des art. 10 et 14 des statuts : adoption à l'unanimité**

**7/ Election du CA**

Catherine Prales propose sa candidature. Démission de Myriam Inglabaga.

Nathalie Brunner ne souhaite pas se représenter.

Sandrine Senegas n'est pas présente. Souhaite-t-elle renouveler sa candidature ?

Monsieur Laurent, absent, avait parlé de proposer sa candidature. Le CA le coopte.

Nous avons un délai de 8 jours pour contacter ces 2 personnes et savoir si elles sont démissionnaires ou pas, candidates ou pas.

**Nous procéderons à l'élection du CA, en visioconférence, le jeudi 3 décembre à 19h30.**

**8/ Mot de la fin**

Mme Surel, directrice pédagogique revient sur les enjeux vitaux qui se dessinent cette année, et espère que ce combat permettra à l'association de fêter ses 40 ans l'an prochain.

Mr. Feron, Président, clôture cette assemblée.

Ce PV a été rédigé par Claire Maerten, secrétaire

Ce PV contient 2 pièces jointes : le rapport moral et le PowerPoint contenant le déroulé de l'AG (dont le rapport financier).